



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E20127

VALABLE JUSQU'AU 03/02/2026

ÉDITÉ LE 25/11/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/10/1998

Raison sociale : VAN HECKE CHRISTOPHE

Forme juridique : EIRL

DEPUIS LE 17/07/2025

Capital : 0

49 RUE DE L'ORME BOSSU  
77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RM

Téléphone : 01 64 02 32 38

Fax :

Siret : 420 396 525 00016

Portable : 06 80 96 63 18

Code NACE : 4322B

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés :

E-mail : vanheckec@free.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

MAAF 177049233L MCE 002

VAN HECKE CHRISTOPHE CHEF D'ENTREPRISE

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 177049233 L 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2024

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133 PROB	Installation de chauffe-eau thermodynamique	21/03/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	16/12/2021
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/03/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	21/03/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	21/03/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1